

SÉNÉCHAUSSÉE DE CONCARNEAU

La sénéchaussée de Concarneau n'était guère étendue, avec ses 23 paroisses et trèves. Leurs habitants disposèrent de près d'une semaine de plus que prévu pour tenir leurs réunions, le sénéchal, Louis du Laurens de La Barre, ayant fixé la réunion générale au mardi 7 avril.

Ce jour-là, les 63 députés se réunirent à Concarneau, y adoptèrent un cahier de sénéchaussée et désignèrent leurs 4 représentants à l'assemblée d'arrondissement : Yves-François Le Beau, procureur du roi au siège de Concarneau; Hilaire-Pierre Descourbes, sieur de Kervignac, avocat à Pont-Aven, paroisse de Nizon; Jean-Marie Aumont, entrepreneur, de Pont-Aven, paroisse de Nizon; Jean Cotten, cultivateur, de Lanriec.

Ces 4 électeurs se réunirent le 21 avril avec les 16 représentants de la sénéchaussée de Quimper. Pour tenter d'éviter les effets prévisibles de cette disproportion, l'assemblée de Concarneau avait demandé que l'un des trois députés chargés de représenter l'arrondissement aux Etats généraux soit choisi dans la sénéchaussée de Concarneau.

Voeu pieux, car, quand il s'agit d'élire les députés pour Versailles, le 22 avril, l'assemblée désigna trois Quimpérois : Augustin-Bernard-François Le Goazre de Kervélegan, sénéchal de Quimper, François-Jérôme Le Déan, négociant, et Joseph-Jean-Marie Le Guillou de Kerincuff, avocat. Les Concarnois eurent comme seule consolation de voir choisir dans leur circonscription le premier suppléant, le négociant Christophe-Louis Morineau, le second mandat de suppléant étant confié à Armand-Louis Tréhot de Clermont, juge, de Pont-Croix.

Les doléances de la sénéchaussée de Concarneau, largement noyées dans le cahier commun aux deux sénéchaussées, allaient donc être portées aux Etats généraux par des bourgeois de robe et d'affaires de la sénéchaussée de Quimper.

Publication :

Jean Savina et Daniel Bernard, Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, 2 tomes, Rennes, Oberthur, 1927.